



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence d'Arnaud JEAN, 1^{er} adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 septembre 2018

Présents : Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Christian DUMAS, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Bernard HOUZEAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h33

Secrétaire : Magalie PIAT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.18.077 - Dépôt du permis de construire pour l'extension du tennis couvert

Guillaume GUERRÉ expose :

La Commune d'Ingré qui mène une politique active en matière de sport a constaté une saturation de ses équipements existants en salle ou en extérieur. En particulier, le Tennis Club d'Ingré, association sportive dynamique qui connaît une augmentation régulière du nombre d'adhérents ces dernières années doit répondre à un besoin nouveau d'équipement.

C'est pourquoi la Commune a décidé d'augmenter l'offre d'équipement par la construction de surfaces couvertes supplémentaires. En complément de la pratique du Tennis, le Padel sport de raquettes en plein essor sera associé et un espace sera aménagé pour en permettre la pratique.

La municipalité tient par ailleurs à ce que cette extension soit accessible pour les personnes non-licenciées, sur des créneaux spécifiques.

Pour répondre à cet objectif, la décision a été prise de construire une halle supplémentaire.

Cette halle sera implantée sur les terrains communaux cadastrés YE n°163 et YE n°14, dans le prolongement bâti de la halle existante.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.421-1 (modifié par Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 – article 15, JORF 9 décembre 2005 en vigueur le 1^{er} octobre 2007) et R.421-1 (modifié par Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 – art. 8 et 9 JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1^{er} octobre 2007) précisant que les constructions doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire,

Considérant que le projet communal présenté ci-dessus a été présenté au Conseil Municipal du 14 mai 2018.

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 12 septembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à déposer au nom de la Commune, une demande de permis de construire intégrant un dossier d'autorisation de travaux ERP (Equipement Recevant du Public), ainsi que toutes autres demandes administratives nécessaires à la bonne conduite de ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN) et 24 pour, les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 1^{er} octobre 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 4 octobre 2018

Publication le : 4 octobre 2018

Notification le : 4 octobre 2018



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-18-077

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-10-04T12-00-32.00 (MI212929447)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180925-DL-18-077-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Dépôt du permis de construire pour l'extension d
couvert

Date de décision : 25/09/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
2.2.1. Permis de construire.Acte : [DL.18.077-ADT-depot permis de
construire pour extension du tennis
couvert.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/18 à 12:00

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 04/10/18 à 12:00

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 04/10/18 à 12:08